

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 mars 2008

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3658-2008.

In re demande de révocation et révision par *Énergie Brookfield Marketing inc.* à l'endroit des décisions D-2007-127 et D-2007-134, au dossier R-3649-2007 approuvant le Protocole d'entente et l'Entente finale HQD-TCE visant la suspension temporaire des activités de production d'électricité à la centrale de Bécancour pour 2008.

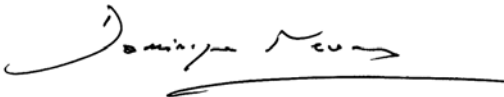
Argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Par la présente, il nous fait plaisir de déposer sous pli l'argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les autorités auxquelles SÉ-AQLPA réfèrent sont citées au long dans l'argumentation.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse en révocation, la demanderesse en première instance et les intervenants au dossier R-3649-2007.